ECO-SÉCURITÉ

TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

MEMOIRE TECHNIQUE

GROUPE ECO-VERT

TOUTES LES SOLUTIONS POUR LA MAISON

GROUPE ECO-VERT

TOUTES LES SOLUTIONS POUR LA MAISON

ECO-VERT

GESTION D'EXTÉRIEURS

ECO-PLOMBIER

PLOMBERIE - CHAUFFAGISTE - CLIMATISATION - VMC

ECO-ISOLATION

ISOLATION THERMIQUE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

PARTENAIRE DU

4 imp. des Capitouls - 31130 Flourens - 06 45 89 31 59 - 06 45 89 03 83 - contact@groupe-ecovert.com

FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE DETECTEURS AVERTISSEURS AUTONOMES DE FUMEES
DAAF

SOMMAIRE

Pages

Présentation Eco Vert - Eco Sécurité:

- Engagement de la direction du Groupe 4
- Organigramme 5
- Présentation des locaux 6
- Présentation des véhicules 7
- Nos Partenaires & Clients 8
- Nos documents administratif 9 à 15
- Nos assurances 16 à 18

Marché des Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumées :

- Généralités et normes 19 à 20
- Objet du marché 21
- Moyens techniques 22
- Organisation du marché, prestations et astreinte 23 à 25
- Spécifications techniques du DAAF installé 26 à 45

Présentation

Notre Société Eco Vert est né en avril 2008 de la fusion entre deux professionnels du bâtiment et des aménagement d'espaces verts.

La mise en commun de nos expériences, nos savoirs faires et de nos différence permettent à notre entreprise de progresser et de se développer constamment.

Notre assiduité et notre persévérance garantissent le respect de nos engagements et la qualité de nos prestations avec toujours des tarifs compétitifs dans le respect de l'environnement.

En pleine expansion grâce a une progression constante des résultats, nous avons décider de créer via notre société deux nouvelles filiales en 2014 : Eco Plombier et Eco Sécurité.

Le Groupe Eco Vert sera votre partenaire privilégié pour tous vos travaux de gros œuvre comme de second œuvre en bâtiment : démolition, terrassement, charpente, maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, carrelage, installations mais aussi aménagement paysagés de vos extérieurs, vente et pose de DAAF (Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées).

Nos chefs d'équipes et nos techniciens sont à votre service, ils sont qualifiés et formés régulièrement aux nouvelles techniques.

Le suivi de votre chantier de votre commande à la réception est assuré par le même interlocuteur, un des gérants en personne.

ECO-PLOMBIER
PLOMBERIE - CHAUFFAGISTE - CLIMATISATION - VMC

PARTENAIRE DU
Mathieu Marquet
06 45 89 03 83
mathieu@groupe-ecovert.com
4 IMP. DES CAPITOULS - 31130 FLOURENS

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

PARTENAIRE DU
SYLVIE LASSERRE
Conseillère technico-commerciale
Section détection des fumées
06 10 44 11 21
sylvie@groupe-ecovert.com
4 IMP. DU CAPITOUL - 31130 FLOURENS

ECO-VERT
GESTION D'EXTÉRIEURS

PARTENAIRE DU
Stéphane Bolle
06 45 89 31 59
stephane@groupe-ecovert.com
4 IMP. DES CAPITOULS - 31130 FLOURENS

1 CONDUCTEUR DE TRAVAUX **GROS ŒUVRE**	1 BUREAU **ADMINISTRATIF**	1 RESPONSABLE **DAAF**	1 CONDUCTEUR DE TRAVAUX **SEGOND ŒUVRE**
DEMOLITION TERRASSEMENT CHARPENTE MACONNERIE	Administratif Comptable Secrétariat Gestion RDV et plannings	**D**étecteurs **A**vertisseurs **A**utonomes de **F**umées	PLOMBERIE ELECTRICITE CARRELLAGE PEINTURE PLACO PLATRE SECURITE
• 3 maçons • 2 terrassiers • 2 manœuvres	2 secrétaires 4 technico commerciales	10 techniciens formés et certifiés	• 3 Plombiers • 2 Electriciens • 2 peintres • 3 carreleurs • 2 plaquistes

Présentation des locaux

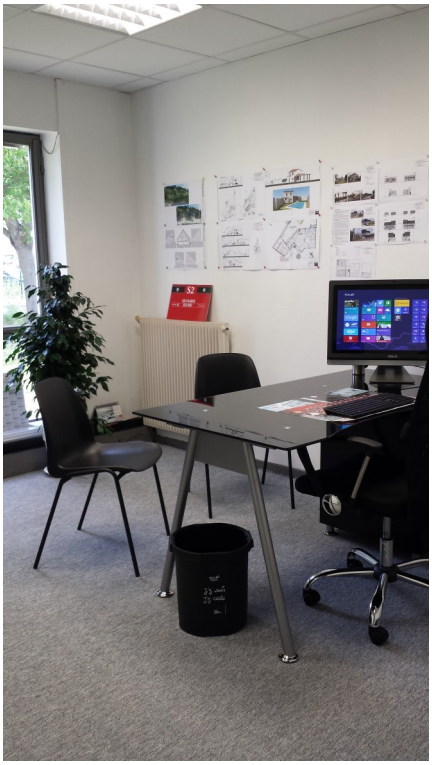

LOCAUX DE L 'ENTREPRISE :

Siège Social :
4 IMPASSE CAPITOULS - Zone Artisanale du Vignalis - 31130 FLOURENS

Bureau :
10 impasse Didier Daurat - 31400 TOULOUSE - Tél. 05.61.80.13.12 / 06.10.44.11.21.
Surface : 400 m².

Dépôt : F4 IMPASSE CAPITOULS - Zone Artisanale du Vignalis - 31130 FLOURENS et LANTA
Superficie totale : 2500 m2.
Surfaces construites et fermées, ateliers et entrepôts : 1 500 m²

Matériel De Transport

2 camion benne Renault
2 remorques porte-engins adaptées
1 camion Citroën Jumper
1 véhicule utilitaire aménagé en camion atelier Citroën Berlingo
1 véhicule utilitaire Ford Transit
1 véhicules publicitaire et utilitaire Ford Fiesta
2 véhicules de direction

Nos Clients & Partenaires

Nos Clients

Bailleurs sociaux :

- Erilia
- Habitat Toulouse
- Promologis

Agence immobilière et syndic de co-propriété :

- ERA Immobilier
- Agence Citya
- Foncia

Promoteurs :

- MATEA Promotion
- Groupe GIESPER
- Kaufman & Broad
- Garonne Invest
- Abec Promotion

Autre clients :

- Hodé
- Hôtel de France
- TLT
- Sud Radio
- Sarl Le Ramier
- Sarl Roller
- Porche

Partenaires

- Stade Toulousain
- Chausson
- Point P
- SIDV
- CEDO
- CCL
- SIDV
- Téréva
- Gallo Environnement
- Fournier Recyclage
- A3L Architecte
- Banque Populaire Occitane
- BMW Pelras
- Ford La plaine
- Rugby Club de Pamier
- Gan assurances
- SFR
- Delec Electricité
- Fournier Métaux
- Cabinet Christian Laffitte
- Pro BTP

Documents Administratif

K Bis Eco Vert
K Bis Eco Securité
ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE : TVA, IS : Eco vert
ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR EMPLOI REGULIER DE SES SALARIES
Pouvoir De Sarl Eco Vert à Sarl Eco Sécurité

Greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE
PL DE LA BOURSE
31068 TOULOUSE

503 467 607 R.C.S. TOULOUSE
(2008 B 01193)

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 11 avril 2013

IDENTIFICATION

Dénomination sociale :	**ECO-VERT**
Numéro d'identification :	503 467 607 R.C.S. TOULOUSE
Numéro de gestion :	2008 B 01193
Date immatriculation :	03 avril 2008

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique :	Société à responsabilité limitée
Au capital :	8 000,00 EUROS
Nom commercial :	ECO-VERT
Adresse du siège :	61 R BARRAU 31400 TOULOUSE
Durée de la société	Jusqu'au 03 avril 2107
Date d'arrêté des comptes:	le 31 Mars

ADMINISTRATION

Gérant	Monsieur BOLLE STEPHANE JULIEN nom d'usage BOLLE STEPHANE né(e) le 10 septembre 1977 à CASTRES(81) (FRANCE) de nationalité FRANCAISE demeurant 3 IMP DES EDELWEISS 31130 FLOURENS
Gérant	Monsieur MARQUET MATHIEU nom d'usage MARQUET MATHIEU né(e) le 13 mars 1977 à TOULOUSE(31) (FRANCE) de nationalité FRANCAISE demeurant 61 R BARRAU 31400 TOULOUSE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine du fonds ou de l'activité :	CREATION
Activité :	CREATION ETUDE, CONCEPTION, REALISATION, NETTOYAGE, ENTRETIEN D'ESPACES VERTS, MACONNERIE DECORATIVE, INSTALLATION D'ECLAIRAGES EXTERIEUR, ENROCHEMENT ET CREATION DE MASSIFS VEGETAUX.
Adresse de l'établissement principal :	61 R BARRAU 31400 TOULOUSE (FRANCE)
Commencement d'activité le :	17 mars 2008
Mode d'exploitation :	EXPLOITATION DIRECTE

Le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse
Place de la Bourse
BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

au 04 Juin 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale	ECO-SECURITÉ
Numéro d'immatriculation	802 632 034 R.C.S. Toulouse
Date d'immatriculation	03/06/2014

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège	4 Impasse Capitouls Zone Artisanale du Vignalis 31130 FLOURENS
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital	1 000,00 EUROS
Principales activités de l'entreprise	La vente et la pose de détecteurs de fumée
Date de clôture de l'exercice social	30 juin
Date de clôture du 1er exercice social	30/06/2015
Durée de la personne morale	Jusqu'au 03/06/2113

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

gérant

Nom / Prénoms	LASSERRE Sylvie Georgette Alexina Monique
Date et lieu de naissance	Le 03/02/1979 à TOULOUSE (31)
Nationalité	française
Demeurant	61 Rue Barrau 31400 TOULOUSE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal	4 Impasse Capitouls Zone Artisanale du Vignalis 31130 FLOURENS
Nom commercial	ECO-SECURITE
Activités exercées dans l'établissement	L'activité exercée dans cet établissement est identique aux principales activités de l'entreprise
Date de début d'activité	02/06/2014
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEE 2014

Situation au 31-12-2013

Numéro de délivrance : 1676921

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SARL ECO-VERT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
4 IMPASSE CAPITOULS
31130 FLOURENS

N° SIREN : 503467607

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes lui incombant au 31-12-2013 :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA[1]
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[1]

Date : le 13/05/2014

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES BALMA
76 RUE SAINT JEAN BP33385
31133 BALMA CEDEX
LUN AU VEN DE 8H30 A 12H ET DE
13H30 A 16H OU SUR RDV
05 62 57 28 10
SIE.BALMA@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

[1] Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

SARL ECO VERT

Adresse : **4 impasse Capitoul –Zi du Vignalis - 31130 FLOURENS**
SIREN : 503 467 607 - Code APE : 8130Z - SIRET : 50346760700027
TVA intracommunautaire : FR22503467607

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, ECO VERT déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313 -3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L.152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ; de l'emploi régulier des salariés conformément aux articles L123-3, L123-5 et 620-3 du code du Travail.
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou en faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 du même code, ou en procédure équivalente régie par un droit étranger ; ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et L.323-8-5 ou L.323-8-2 du code du travail concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Toulouse, le 5 juin 2014

Stéphane BOLLE

SARL ECO SECURITE

Adresse : **4 impasse Capitoul –Zi du Vignalis - 31130 FLOURENS**
SIREN : - Code APE : 4799B - SIRET : 802 632 034 00012

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, ECO SECURITE déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L.152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ; de l'emploi régulier des salariés conformément aux articles L123-3, L123-5 et 620-3 du code du Travail.
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou en faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 du même code, ou en procédure équivalente régie par un droit étranger ; ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ; (création 2014)
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et L.323-8-5 ou L.323-8-2 du code du travail concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (création 2014)

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Toulouse, le 5 juin 2014

Sylvie LASSERRE

SARL ECO VERT

Adresse : **4 impasse Capitoul –Zi du Vignalis - 31130 FLOURENS**
SIREN : 503 467 607 - Code APE : 8130Z - SIRET : 50346760700027
TVA intracommunautaire : FR22503467607

ATTESTATION

Je soussigné, Stéphane BOLLE gérant de la SARL ECO VERT donne tout pouvoir à Sylvie LASSERRE gérante de la SARL ECO SECURITE : l'autorise à me représenter en tant que signataire et à signer tous les documents relatifs au marché.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Toulouse, le 5 juin 2014

Stéphane BOLLE

Assurances

DECENNALE Compagnie APRIL :
Paysagiste
Démolition sans utilisation d'explosifs
Plomberie, installations Sanitaires
Electricité

ECO VERT SARL
4 IMP DES CAPITOULS
ZA DU VIGNALIS
31130 FLOURENS

Scannez pour vérifier la validité de cette attestation
ou rendez vous sur http://pro.april-partenaires.fr/verifattestation/?u=8206ff6e59b6aab7adeaf5b484c8dde1

ATTESTATION D'ASSURANCE
CONTRAT CUBE
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

Nous soussignés **QBE** - 21 rue Balzac - 75406 PARIS cedex 08, succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch street, Londres EC3M 3BD, attestons que **ECO VERT SARL**
a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance " Contrat Cube - Entreprise de Construction " sous le n° **0085272/2789**
- à effet du **01.05.2014**
- la période de validité de la présente attestation : **du 01.05.2014 au 31.12.2014**

Ce contrat garantit les activités suivantes :

- **1.5.1 Paysagiste**
- **1.1 Demolition sans utilisation d'explosifs**
- **5.1 Plomberie, installations sanitaires**
- **5.5 Electricite**

Selon la définition de la Nomenclature des assureurs pour les activités du BTP et celle additionnelle proposée par QBE.

La garantie est acquise pour les Ouvrages :

- **dont le cout total de la construction TTC est inférieur à 15 000 000 euros,**
- **de techniques courantes, à l'exclusion des Ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuels.**

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, et ce tant du fait de son exploitation que pour les conséquences de fautes professionnelles, au cours des activités définies au contrat.

Le contrat a également pour objet de répondre à l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile Décennale conformément à la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, ainsi que les conséquences de la Responsabilité Civile de l'Assuré, en sa qualité de sous-traitant, pour les dommages de meme nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée. Il répond aux règles de capitalisation pour la garantie obligatoire.

La garantie répondant à l'obligation d'assurance est accordée pour les travaux ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) pendant la période de validité du contrat, pour la durée de responsabilité pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code Civil.
Les autres garanties de Responsabilité Civile s'appliquent aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du Code des Assurances.

Les garanties sont accordées, à concurrence des montants mentionnés au tableau de garantie joint.

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE

INTITULE des GARANTIES	MONTANT en euros
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE : **l'engagement de l'assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties de Responsabilité Civile Générale 7 500 000 euros pour l'ensemble de l'année d'assurance.**	
RC EXPLOITATION / PENDANT TRAVAUX	
Tous dommages confondus	**7 500 000 par année d'assurance**
Dont :	
1. Dommages corporels	**7 500 000 par sinistre**
1.1 Dont recours en faute inexcusable	**1 000 000 par année d'assurance**
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	**1 600 000 par sinistre**
3. Dommages immatériels non consécutifs	**200 000 par année d'assurance**
4. Vol par préposés	**30 000 par sinistre**
5. Atteintes à l'environnement	**200 000 par année d'assurance**
6. Biens confiés	**30 000 par année d'assurance**
RC APRES RECEPTION OU LIVRAISON	
Tous dommages confondus	**1 600 000 par année d'assurance**
Dont :	
1. Dommages corporels	**1 600 000 par année d'assurance**
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	**500 000 par année d'assurance**
3. Dommages immatériels non consécutifs	**200 000 par année d'assurance**
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE	
Responsabilité Civile Décennale obligatoire	à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage y compris les travaux de démolition, déblaiement et dépose, **pour les ouvrages à usage d'habitation.** à hauteur du coût total de la construction déclaré par le Maitre d'ouvrage, pour les ouvrages hors habitation.
Responsabilité du sous traitant en cas de dommages de nature décennale	**7 500 000 par sinistre**
Responsabilité décennale pour les ouvrages de génie civil en cas d'atteinte à la solidité	**500 000 par année d'assurance**
Bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	**500 000 par année d'assurance**

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait par le courtier délégataire APRIL PARTENAIRES pour la compagnie QBE, à FOUGERES le 02.05.2014

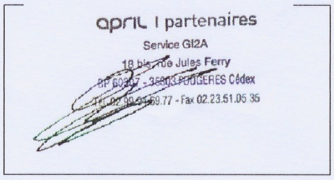

Généralités
Normes DAAF

Depuis l'adoption de la proposition de **loi Morange et Meslot** concernant l'obligation d'installer un dispositif de détecteur avertisseur autonome de fumée (D.A.A.F) dans chaque habitation, l'offre concernant les détecteurs est croissante sur le marché de la protection incendie.

Il faut cependant apprendre à discerner le bon du mauvais au sein de cette masse de détecteurs de fumée nouvellement proposés car tous ne sont pas équivalent (les techniques de détection des fumées reposant sur des principes différents), tous ne sont pas aussi efficaces, tous ne sont pas utilisable dans tous les lieux, et enfin tous ne répondent pas à la norme exigée par la loi française.

Les normes et marquages existants :

— **Les détecteurs de fumée certifiés NF.**
La norme NF vous garantit :
· • Une installation facile
· • Une détection efficace des fumées
· • Une non-vulnérabilité aux perturbations de l'environnement
· • Un niveau du signal d'alarme sonore permettant de réveiller une personne endormie
· • Une alerte de fin de vie de la pile du DAAF
Il faut cependant savoir que vous pouvez trouver 2 normes NF:
- la norme NF S61-966 (de 1999) qui n'est plus d'actualité
*- la norme **NF EN 14604** (de 2005) qui est en accord avec la loi*

— **Les détecteurs de fumée certifiés CE.**
· Le marquage CE est **obligatoire** dans le cadre de la loi Morange 2015, elle garantit :
· La sécurité des produits en apportant la preuve qu'ils sont conformes aux exigences des directives européennes qui les concernent (EN 14604).
· Elles renvoient à des normes européennes harmonisées en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de protection du consommateur.
Le marquage CE est un marquage européen obligatoire attestant de la conformité à la norme EN 14604 permettant aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Economique Européen.

Généralités
Normes DAAF

Les différents modèles de détecteur de fumée

Les **DAAF** *(Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée)* peuvent être à pile *(9V lithium ou alcaline)*, connectables *(radio ou filaire)*

• Le détecteur avertisseur de fumée à pile :

Il fonctionne indépendamment et s'installe facilement, la seule différence vient du type de pile.

- **DAAF avec pile 9V au lithium :** l'avantage de la pile lithium est qu'elle a une durée de l'ordre de 10 ans. Cela est un avantage majeur sachant que vous n'aurez normalement pas besoin de changer la pile jusqu'au **remplacement du détecteur de fumée**.
- **DAAF avec Pile 9V alcaline :** les piles alcalines devront être vérifiées régulièrement à l'aide du bouton fait pour cela et être changée tous les ans pour une sécurité optimum.

• Le détecteur avertisseur de fumée interconnectable :

Son rôle principal est de permettre que le déclenchement d'un détecteur transmette l'alarme simultanément à tous les autres détecteurs de fumée puisqu'ils sont reliés entre eux. Si vous avez une grande maison à étages par exemple et qu'une fumée est détectée, il est important que tout le monde soit averti du danger en même temps.

- **DAAF interconnectable filaire :** les détecteurs sont réunis entre eux par un câble électrique à 2 conducteurs de faible section.
- **DAAF interconnectable radio H.F :** les détecteurs communiquent entre eux par radio.

Les différents types de détecteur de fumée

Il existe 2 types de détecteurs de fumée (seul le premier dit "***optique***" est autorisé dans les logements français):

- **Le détecteur de fumée optique :** le détecteur de fumée à cellule photoélectrique (ou optique) est le seul type de détecteur autorisé en France. Ils sont les plus récents et les mieux adaptés aux incendies domestiques car ils réagissent aux incendies à progression lente qui peuvent couver pendant de nombreuses heures avant de s'enflammer *(ex : feux provoqués par un cigarette, …)*.
- *Le détecteur de fumée ionique : INTERDITS en France pour tout usage DOMESTIQUE.*

Objet du marché

Fourniture, pose et entretien
de détecteurs avertisseurs autonomes de fumées (DAAF)
dans le patrimoine locatif de ...

LIEU D'EXECUTION

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont à exécuter dans le département de ...
... est propriétaire de ... logements, au ... 2014, exclusivement sur le département, répartis sur ... communes

DUREE DU MARCHE

Le marché débute à compter de la notification de l'ordre de service.
Les prestations relevant de l'installation des DAAF sont à réaliser dans un délai de 8 mois à compter de la notification de l'ordre de service.
Les prestations de maintenance préventive et curative sont à réaliser à compter du ... 2015 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au ... 2016.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter du ... 2014.

Moyens Techniques

Matériel et outillage spécifique au chantier :

- 10 lots d'ensemble d'outillage électroportatif (visseuses, meuleuse, perceuse…)
- Aspirateur récupérateur de poussière Hilti sur batterie
- Lot d'échelles et escabeaux télescopiques

Tout notre outillage est indépendant et ne sollicite en aucun cas le client.

Organisations du marché

Délai de réalisation et objectif :

Nous réaliserons l'ensemble des prestations dans un délai de 8 mois.
Nous avons pour objectif d'équiper 100% des logements du patrimoine de ...

Programme d'installation des DAAF

Nous vous transmettrons **dans les 15 jours suivant la notification du présent marché**, et tiendra à jour, les pièces suivantes:

- le ***planning prévisionnel d'intervention*** pour l'installation des détecteurs mentionnant en particulier les jour(s) et heure(s) prévisionnels de passage (tranche de 2 heures) pour une résidence donnée. Ce planning sera établi en collaboration avec le représentant de ... Il sera respecté et mis à jour chaque mois et remis, en cas de modification à ..., au plus tard chaque 25 du mois, pour le mois suivant.
- la ***liste nominative du personnel intervenant*** dans le cadre du contrat (encadrement, agents intervenants…), ainsi que toutes coordonnées téléphoniques permettant de les contacter durant les heures de travail et ce, quel que soit le lieu.

... accompagnera les démarches de l'entreprise par un affichage, dans les bâtiments collectifs, pour l'information de ses locataires, des dates prévisionnelles de passage. Dans les logements individuels, l'information se fera par lettres circulaire remises dans les boites aux lettres.
Nous nous chargerons de prendre rendez-vous auprès des locataires concernés pour planifier les interventions, en cohérence avec le planning validé par … et ses éventuels ajustements.
Les dates et plages horaires (tranche de 2 heures) seront annoncées par le titulaire aux locataires sept à dix jours d'avance avant l'intervention avec copie à ... De plus, un affichage dans les immeubles collectifs sera mis en place, dans le même délai d'annonce avant chaque passage. Cet affichage comportera, à minima, les informations suivantes:

- dates et plages horaires programmées.
- Rappel de la condition d'obligation d'accès au logement

Organisations du marché

Tout locataire absent lors de la première visite d'entretien sera avisé, par l'entreprise avec un imprimé glissé dans sa boite à lettres, d'un second passage qui ne devra avoir lieu qu'à l'issue d'un intervalle de 15 jours à 3 semaines. Toutefois, le second passage ne pourra être fixé dans le courant du mois d'août, ni dans les quinze dernier jours de décembre. Ce second avis de passage, obligatoirement individuel, fera clairement apparaître l'impossibilité au locataire de modifier le rendez-vous fixé. Il pourra cependant par simple appel téléphonique, dans un délai maximal de 5 jours suivant l'information, demander une modification d'horaire, mais pas de jour.
En cas de nouvelle absence, le locataire sera réputé "définitivement absent". .... prendra alors des dispositions coercitives en relation avec le contrat de location signé par le locataire titulaire du bail.
Les prestations pourront être réalisées tous les jours, sauf samedi, dimanche et jours fériés. Les horaires d'intervention respecterons de préférence les fourchettes suivantes : entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 18 heures.

Nous informerons les services ... des éventuelles difficultés de planification des interventions et durant les interventions elles-mêmes que nous pourrions rencontrer.

L'ensemble des documents, affiches, courriers et imprimé devra faire l'objet d'une validation commune et préalable à tout début des prestations, entre Eco sécurité et ... Des documents communs, portant les logos des 2 partis pourront être validés.

Notice d'information et rapport d'intervention

Lors de l'installation nous présenterons le fonctionnement du détecteur de fumée et de remettre aux locataires une notice d'information illustrant les explications fournies par nos soins (le contenu sera préalablement validé par ...).

La présentation portera à minimum sur les points suivants :

- Essai par le bouton test de déclenchement réel du DAAF – vérification du niveau acoustique
- information sur les tests et l'entretien périodique à effectuer afin de contrôler régulièrement le bon fonctionnement de l'appareil.

A l'issue de l'intervention, nous ferons signer au locataire un bulletin de visite précisant la nature de l'intervention. Il sera également transmis .., tous les 25 du mois en cours.

Organisations du marché

Suivi et remises de documents

Réunion d'évaluation mensuelle

Une réunion mensuelle, dont la fréquence pourra dans le temps être réduite, sera mise en œuvre entre les représentants de ... et Eco sécurité. Celle-ci doit permettre :

d'évaluer l'avancement des installations
d'ajuster, si nécessaire, le planning prévisionnel annuel,
d'analyser les éventuels dysfonctionnements rencontrés.

Le titulaire remettra, pour chaque ensemble immobilier tel que mentionné en annexe 1, un compte rendu de fin d'intervention qui comportera un récapitulatif des logements visités lors de la première visite, des logements visités lors de la seconde visite et des logements non visités.

Synthèse finale

Dans les quinze jours qui suivent la fin de la prestation, une réunion de synthèse de la période écoulée aura lieu dans les locaux de ... afin de faire le point sur le programme d'installation des détecteurs avertisseurs autonomes de Fumée.

Préalablement à cette réunion, le titulaire remettra au représentant de ... (par voie électronique, sous format excel) un récapitulatif des logements visités, classés par groupe immobilier (Cf Annexe 1 – Code cité), précisant les logements visités lors de la première visite, les logements visités lors de la seconde visite et les logements non visités,

Maintenance preventive et curavive :

La procedure sera identique pour les maintenances qui porterons sur :

- *Le Test du détecteur de fumée*
- *Le Nettoyage du détecteur de fumée*

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

Spécifications Techniques

du **D**étecteur **A**vertisseur **A**utonome de **F**umées sélectionné :
EI 605 TYC du **Fabricant EI ELECTRONICS**

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

Ei Electronics®
Détection incendie + gaz

Avec 40 ans d'expérience, Ei Electronics est le fabricant leader de détecteurs de fumée, de chaleur et monoxyde de carbone. Basée à Shannon Irlande, notre usine **conçoit, fabrique et assemble plus de 6 millions de détecteurs chaque année.**
Parce que la vie est sacrée, nous proposons des produits de haute qualité, performants, innovants et répondant aux normes les plus strictes.

Certifié conforme aux normes

La qualité et la fiabilité sont deux éléments clés dans une gamme de produits destinée à assurer la sécurité d'une habitation.

- **Nos détecteurs de fumée (NF DAAF)** sont testés et certifiés par l'organisme de certification AFNOR
- Tous nos produits sont **contrôlés par des organismes de certification tels que BSI, VDS et l'AFNOR** pour répondre aux normes européennes (EN) et nationales
- Tous nos produits sont fabriqués et distribués selon la **norme ISO 9001 : 2000**

Des produits fiables et de haute qualité

- Ei Electronics maîtrise l'ensemble de sa production : **tous les produits sont développés, fabriqués, assemblés et testés dans notre usine de Shannon Irlande**.
- **Les produits sont conçus à partir de composants électroniques de grandes marques** : Ei Electronics travaille en partenariat avec de grands fabricants électroniques qui garantissent des composants fiables.
- Ei Electronics a instauré une série de tests et de contrôles rigoureux pour garantir à ses clients une sécurité optimale : **chaque détecteur est testé 4 fois durant sa fabrication**.

40 ans d'expérience
Conception et fabrication 100% en Irlande
6 Millions de détecteurs chaque année
Chaque produit testé 4 fois
DAAF Certifiés conformes CE EN14604 NF DAAF
Fiabilité et qualité - Taux de retour < 0,01% (1/10 000)

Détecteur de fumée DAAF – Ei605TYC

Détecteur autonome avertisseur de fumée - DAAF
Certifié conforme : CE EN14604 & NF DAAF
Type de détection : Optique
Durée de vie du produit : 10 ans - la date de remplacement est indiquée sur le côté du détecteur

Caractéristiques Techniques

	La marque NF DAAF apporte la preuve que le produit est certifié et bien conforme à la norme CE EN14604 en vigueur et à des spécifications complémentaires. Elle informe clairement le consommateur sur les performances du produit et elle garantit son aptitude à l'emploi AFNOR Certification s'est assuré que le produit et l'usine de production passent avec succès les essais et les vérifications décrits dans le cahier des charges. Le logo NF est preuve que la certification a été accordée. La marque NF est le fruit d'une démarche volontaire de la part de professionnels qui se sont mobilisés, avec AFNOR Certification, pour rédiger un cahier des charges strict, basée sur la Norme européenne EN 14604. Une fois la certification attribuée, deux niveaux de **contrôles** permettent de s'assurer que le produit marqué NF mérite toujours le label : - le fabricant doit contrôler régulièrement la conformité du produit qu'il fabrique, - AFNOR Certification fait des visites d'inspection et prélève des produits certifiés sur les lieux de fabrication et dans le commerce pour faire réaliser des essais de contrôle

Alimentation Pile Lithium 9V- **2000mhA** Autonomie - 10 ans	**La pile, inamovible et de haute capacité (2000mhA)** est conçue pour alimenter le détecteur durant toute sa durée de vie ; Grâce à la pile lithium scellée 10 ans, le détecteur ne vous demandera aucun remplacement de pile, et sera donc moins onéreux à long terme. Aucun coût de remplacement pendant 10 ans. **La pile est soudée** à la carte électronique pour garantir les connexions électriques (évitant les problèmes d'oxydation et les mauvais contacts électriques) **La pile est non visible et non accessible** pour empêcher une quelconque intervention extérieure La pile n'est active que lorsque le détecteur est placé sur le socle

Contrôle du bon fonctionnement	**Autotest : Toutes les 40 secondes**, vérification de l'état de la chambre de détection, du fonctionnement de la carte électronique, de la charge de la pile. – Disfonctionnement signalé par des bips sonores et le flash de la LED rouge **Voyant lumineux :** validant le fonctionnement du produit ou signalant un défaut La lumière est diffuse pour éviter une pollution visuelle dans la pièce **Bouton Test & Silence :** - un seul bouton pour tester le DAAF ou interrompre temporairement (10 minutes – réactivé automatiquement) l'alarme en cas d'alerte intempestive **La fonction Silence** : évite le retrait ou la détérioration de l'appareil, évite les problèmes de voisinage en cas d'alerte intempestive **Bouton en façade et de diamètre 5 cm** : le bouton peut être facilement activé à l'aide d'un balai ou d'une canne.

Socle de Montage – protection Antivol	Le socle de Montage est conçu pour **une installation simple et rapide** **Pour minimiser le risque de retrait du DAAF** – une languette plastique située au dos du détecteur peut être retirée pour activer la protection anti-vol du détecteur– une vis anti vandale peut être rajoutée pour renforcer cette protection Le DAAF ne peut être démonté qu'à l'aide d'un outil.

Technologie minimisant les Fausses Alertes :	**Protection CEM** : le DAAF est immunisé contre les perturbations provenant d'autres équipements **Grille Anti-insecte de 0.8mm** de diamètre protégeant la Chambre de détection (150 cellules/cm²)

Puissance de l'alarme sonore	**Alerte de 94,5dB** à 1 mètre **Alerte de 85dB minimum à 3 mètres** Pour garantir une Alarme efficace durant toute la durée de vie du produit, la partie sonore est collée et sertie mécaniquement dans le détecteur – empêchant toute dégradation du buzzer en cas de choc ou de chute du détecteur.

Autres caractéristiques importantes

Clarté de la notice d'utilisation	**Manuel d'utilisation et d'installation en Français** – approuvé et validée par l'AFNOR **Fourni avec** **une fiche signalétique autocollante + un dépliant « Information Occupant »** (voir annexe)

Température de fonction : 0° à 45°C
Humidité : 0% à 90%
Vis et chevilles de fixation fournis
Garantie : 5 ans

Option

Solutions pour les Malentendants	Il est possible d'intégrer une carte radio dans le détecteur Ei605TYC pour l'interconnecter avec des solutions pour les malentendants Module radio : Ei605MTYRF Solution Malentendant : Ei170RF

Certificats de l'usine de fabrication

Certificat - ISO 9001-2008 - système de management de la qualité

bsi.

Certificate of Registration

QUALITY MANAGEMENT SYSTEM - ISO 9001:2008

This is to certify that: Ei Electronics
Shannon Industrial Estate
Shannon
Ireland

Holds Certificate Number: FM 12516

and operates a Quality Management System which complies with the requirements of ISO 9001:2008 for the following scope:

The design and manufacture of smoke alarms, carbon monoxide alarms, PCB assemblies and plastic mouldings.
The procurement and supply of safety equipment (such as fire blankets, fire extinguisher, CO detectors, timers etc.)

For and on behalf of BSI:

Gary Fenton, Global Assurance Director

Originally registered: 03/06/1991 Latest Issue: 17/10/2012 Expiry Date: 30/10/2015

Page: 1 of 1

...making excellence a habit.™

003

This certificate was issued electronically and remains the property of BSI and is bound by the conditions of contract.
An electronic certificate can be authenticated online.
Printed copies can be validated at www.bsigroup.com/ClientDirectory

Information and Contact: BSI, Kitemark Court, Davy Avenue, Knowlhill, Milton Keynes MK5 8PP. Tel: + 44 845 080 9000
BSI Assurance UK Limited, registered in England under number 7805321 at 389 Chiswick High Road, London W4 4AL, UK.
A Member of the BSI Group of Companies.

Certificat - ISO 14001-2004 - Systèmes de management environnemental

Certificate of Registration

ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SYSTEM - ISO 14001:2004

This is to certify that:

Ei Electronics
Shannon Industrial Estate
Shannon
Co. Clare
Ireland

Holds Certificate No: **EMS 568497**

and operates an Environmental Management System which complies with the requirements of ISO 14001:2004 for the following scope:

The design and manufacture of smoke alarms, carbon monoxide alarms, heat alarms, PCB assemblies, plastic mouldings and accessories. The procurement and supply of safety equipment (such as fire blankets, fire extinguishers, fire caps etc.)

For and on behalf of BSI:

Managing Director, BSI EMEA

Originally registered: **08/06/2011** Latest Issue: **08/06/2011** Expiry Date: **08/06/2014**

003

This certificate was issued electronically and remains the property of BSI and is bound by the conditions of contract.
An electronic certificate can be authenticated online.
Printed copies can be validated at www.bsigroup.com/ClientDirectory

The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter.
BSI (UK) Headquarters: P.O. Box 9000, Milton Keynes MK14 6WT. Tel: 0845 080 9000

Certificat - OHSAS 18001-2007 - Système de Management de la Santé et de

Certificate of Registration

OCCUPATIONAL HEALTH & SAFETY MANAGEMENT SYSTEM

This is to certify that:

Ei Electronics
Shannon Industrial Estate
Shannon
Co. Clare
Ireland

Holds Certificate No: **OHS 568498**

and operates an Occupational Health and Safety Management System which complies with the requirements of BS OHSAS 18001:2007 for the following scope:

The design and manufacture of smoke alarms, carbon monoxide alarms, heat alarms, PCB assemblies, plastic mouldings and accessories. The procurement and supply of safety equipment (such as fire blankets, fire extinguishers, fire caps etc.)

For and on behalf of BSI:

Managing Director, BSI EMEA

Originally registered: **08/06/2011** Latest Issue: **08/06/2011** Expiry Date: **08/06/2014**

Page: 1 of 1

This certificate was issued electronically and remains the property of BSI and is bound by the conditions of contract.
An electronic certificate can be authenticated online.
Printed copies can be validated at www.bsigroup.com/ClientDirectory

The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter.
BSI (UK) Headquarters: P.O. Box 9000, Milton Keynes MK14 6WT. Tel: 0845 080 9000

DAAF - Certificat – CE EN14604 & conformité à la Directive des Produits de la construction (CPD)

VdS Schadenverhütung GmbH • Amsterdamer Straße 172-174 • D-50735 Köln
Notifizierte Zertifizierungsstelle für Bauprodukte • Kenn-Nummer 0786
Notified Certification Body for Construction Products • Registration No. 0786

EG-Konformitätszertifikat
EC-Certificate of Conformity

0786 – CPD - 20394

Gemäß der Richtlinie 89/106/EWG des Rates der Europäischen Gemeinschaften vom 21. Dezember 1988 zur Angleichung der Rechts– und Verwaltungsvorschriften der Mitgliedstaaten über Bauprodukte (Bauproduktenrichtlinie – CPD), geändert durch die Richtlinie 93/68/EWG des Rates der Europäischen Gemeinschaften vom 22. Juli 1993, wird hiermit bestätigt, dass das Bauprodukt

In compliance with the Directive 89/106/EEC of the Council of European Communities of 21 December 1988 on the approximation of laws, regulations and administrative provisions of the Member States relating to the construction products (Construction Products Directive - CPD), amended by the Directive 93/68/EEC of the Council of European Communities of 22 July 1993, it has been stated that the construction product

Rauchwarnmelder
Ei605-Serie

Smoke Alarm Device
Ei605-Series

(Produktmerkmale siehe Anlage 1)

(Product parameters see appendix 1)

in Verkehr gebracht durch

placed on the market by

EI Electronics
40-47 U Shannon Industrial Estate
IE Shannon, Co Clare

und erzeugt im Herstellwerk

and produced in the factory

EI Electronics
40-47 U Shannon Industrial Estate
IE Shannon, Co Clare

durch den Hersteller einer werkseigenen Produktionskontrolle sowie zusätzlichen Prüfungen von im Werk entnommenen Proben nach festgelegtem Prüfplan unterzogen wird und dass die notifizierte Stelle VdS Schadenverhütung GmbH eine Erstprüfung der relevanten Eigenschaften des Produkts, eine Erstinspektion des Werkes und der werkseigenen Produktionskontrolle durchgeführt hat und eine laufende Überwachung, Beurteilung und Anerkennung der werkseigenen Produktionskontrolle durchführt.

Dieses Zertifikat bescheinigt, dass alle Vorschriften über die Bescheinigung der Konformität und die Leistungseigenschaften, beschrieben im Anhang ZA der Norm(en)

is submitted by the manufacturer to a factory production control and to the further testing of samples taken at the factory in accordance with a prescribed test plan and that the notified body VdS Schadenverhütung GmbH has performed the initial type-testing for the relevant characteristics of the product, the initial inspection of the factory and of the factory production control and performs the continuous surveillance, assessment and approval of the factory production control.

This certificate attests that all provisions concerning the attestation of conformity and the performances described in the Annex ZA of the standard

EN 14604: 2005

angewendet wurden und dass das Produkt alle darin vorgeschriebenen Anforderungen erfüllt.

Dieses Zertifikat wurde erstmals am 14.04.2008 ausgestellt und gilt solange, wie die Festlegungen in der angeführten harmonisierten technischen Spezifikation oder die Herstellbedingungen im Werk oder die werkseigene Produktionskontrolle selbst nicht wesentlich verändert werden.

were applied and that the product fulfils all the prescribed requirements.

This certificate was first issued on 14.04.2008 and remains valid as long as the conditions laid down in the harmonised technical specification in reference or the manufacturing conditions in the factory or the FPC itself are not modified significantly.

Köln, 17.03.2011

(i.V. Hesels)

Leiter der Zertifizierungsstelle
Head of Certification Body

Anlage 1 (Seite 1/1) zu EG-Konformitätszertifikat
Annex 1 (Page 1/1) to EC-Certificate of Conformity

0786 – CPD – 20394

17.03.2011

Produktmerkmale / product parameters

Rauchwarnmelder

Ausführung:

Ei605, Ei605-D
Ei605C, Ei605C-D
Ei605W, Ei605W-D
Ei605TY, Ei605TY-D
Ei605TYC, Ei605TYC-D, 6826-84
Ei605TYW, Ei605TYW-D

Anwendungsbereich:

Anwendung in Wohnbereichen.
Auswahl des verwendeten Primärelementes (Alkali- oder Lithium-Batterie)
und Wartung nach Angaben des Herstellers.

Smoke alarm devices

Design:

Ei605, Ei605-D
Ei605C, Ei605C-D
Ei605W, Ei605W-D
Ei605TY, Ei605TY-D
Ei605TYC, Ei605TYC-D, 6826-84
Ei605TYW, Ei605TYW-D

Scope:

Suitable for use in residential application.
Selection of primary batteries used (Alkaline or Lithium-type)
and maintenance in accordance with manufacturer´s documentation.

Ei605TYC - Certificat – NF 292 (NF DAAF)

PAR AFNOR CERTIFICATION

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumée

Certificat
Certificate

Extension
Numéro du certificat : 034-1/BQ du 30/07/2012

Nature et date de la décision
Extension
N° : 034-1/BQ du 30/07/2012

La Société : Ei ELECTRONICS LTD
Shannon Industrial Estate
Co. CLARE
Irlande

Date de fin de validité du
29/07/2015

Titulaire numéro : BQ

Usine : Co. CLARE - Irlande

est autorisée à apposer la marque NF sur les produits suivants, selon les conditions définies dans le référentiel de certification de l'application NF précisée ci-dessus :

Désignation commerciale : **Ei605TYC**
Marque commerciale : **Ei ELECTRONICS**

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :
- que les produits désignés sont certifiés conformes aux normes et spécifications complémentaires tel que spécifié dans le référentiel de certification NF 292 ;
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF 292.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle les produits objets de ce certificat seront utilisés.

Caractéristiques certifiées essentielles :

- Ce produit utilise le principe de diffusion ou de transmission de la lumière. Il ne comporte pas de substances radioactives.
- Le DAAF est livré avec une pile (ou batterie), une fiche informative, une notice d'installation et de maintenance claire et explicite.
- Ergonomie validée de manière à limiter les risques de mauvaise utilisation («oubli» de la pile, montage de la pile à l'envers…).
- Le marquage du produit et la documentation accompagnant le produit sont rédigés en français (au minimum).
- Type de montage : **Plafonnier uniquement**
- Source d'alimentation principale : **Interne au dispositif par pile lithium 3* 3 V - 2000 mAh**

008 - 2011/01 -

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS
ACCRÉDITATION N° 5-0030
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

PAR AFNOR CERTIFICATION

NF

Certificat
Certificate

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumée

Extension
Numéro du certificat : 034-1/BQ du 30/07/2012

- Autonomie : **10 ans**
- Dispositif interconnectable : **OUI**
- Prévu pour installation dans un camping-car : **NON**
- Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes : **OUI**
- Liaison radio : **NON**
- Indicateur d'alarme individuelle : **OUI**
- Dispositif de neutralisation d'alarme **OUI**
- Le producteur du DAAF adhère à un éco-organisme pour l'élimination des déchets et la protection de l'environnement
- Le bénéficiaire de ce certificat met à disposition du consommateur un service d'assistance téléphonique

La conformité à l'annexe ZA de la norme NF EN 14604 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément à la Directive Produits de Construction (89/106/CEE).

Ce certificat NF est valable jusqu'au 29/07/2015 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF 292.

La Directrice Générale

Florence MEAUX

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS
ACCRÉDITATION N° 5-0030 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

008 - 2011/01 -

Conforme aux directives d'élimination des déchets électriques et électroniques (DEEE)

European Recycling Platform

Contact :
94 rue Saint-Lazare
75 009 - Paris

Tel : + 33 1 71 32 39 40
Fax : + 33 1 71 32 3941
www.erp-recycling.fr

THE EI COMPANY
Shannon Industrial Estate,
Shannon,
Co. Clare,
Ireland

******ATTESTATION DE CONFORMITE******

Nous vous confirmons que votre société est
adhérente d'ERP France sous le numéro ERP-F646,
et enregistrée au Registre National des Producteurs sous le numéro 27043.

Fait à Paris, le 1er août 2012

Christophe Pautrat
Président
ERP France SASU

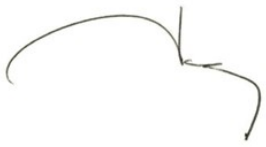

Siège social :
94 rue Saint Lazare
75 009 - Paris

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 100 001 euros
RCS Paris: 514 364 348
N°TVA France: FR 81 514 364 348

Références en France (Les grands projets)

Petite Fiche Signalétique – Information Occupant

Autocollant – Dimension 12cm x 12cm

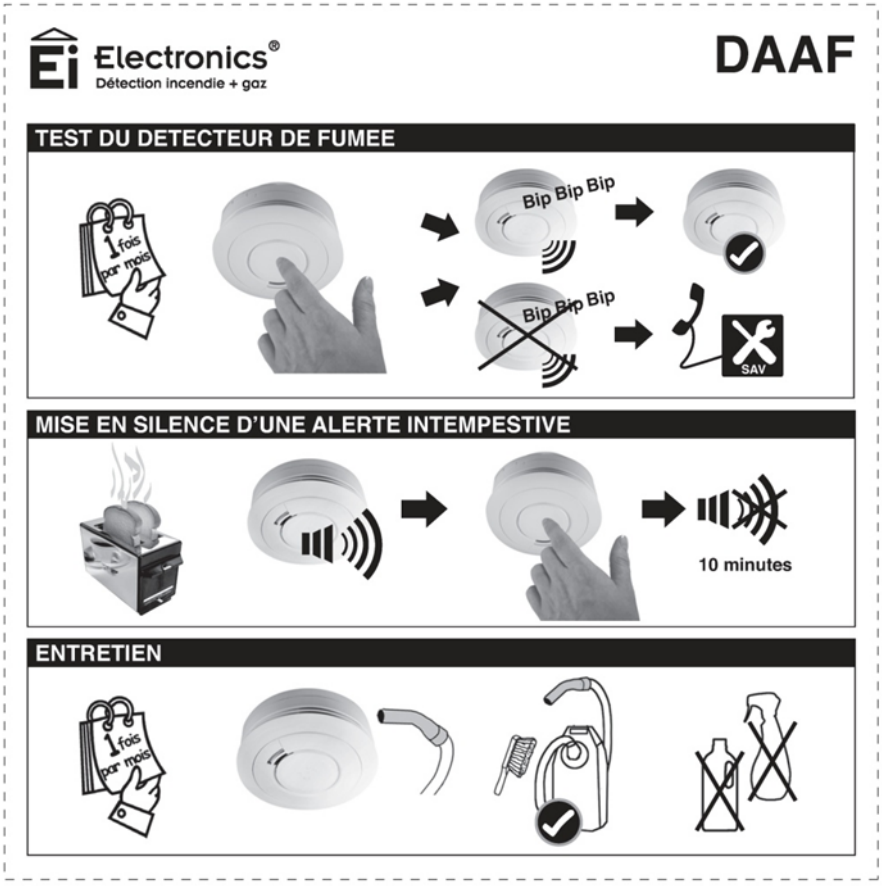

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

Ei Electronics®
Détection incendie + gaz

LE DETECTEUR DE FUMEE
FICHE D'INFORMATION POUR L'OCCUPANT

Votre logement est aujourd'hui équipé d'un détecteur de fumée (DAAF)

A QUOI SERT LE DETECTEUR DE FUMEE

Ce détecteur est conçu pour protéger votre famille d'un éventuel incendie.
Il détectera la fumée dans les premiers instants d'un incendie et déclenchera l'alarme. Il vous donne le temps : soit de maîtriser un feu naissant, soit d'empêcher sa propagation. Il permet l'évacuation de votre famille à temps.

SON EMPLACEMENT DANS VOTRE LOGEMENT

Il est placé dans votre logement de façon à détecter rapidement un départ de feu et réveiller votre famille en cas d'incendie durant la nuit. Sa technologie et son placement dans votre logement garantissent le minimum d'alertes intempestives

Il ne peut pas être fixé à un autre endroit sans l'avis de votre service technique

TESTER LE DETECTEUR : 1 fois par mois

Votre responsabilité est de vérifier régulièrement le bon fonctionnement du produit. C'est à dire vérifier sa sensibilité de détection, sa puissance sonore et l'état de sa pile.

- **Testez votre détecteur une fois par mois avec vos enfants** pour qu'ils se familiarisent avec le son de l'alarme. Montrez leur ce qu'ils doivent faire, par exemple vous attendre devant la porte d'entrée.
- **Testez votre détecteur à votre retour de vacances**

Pour tester le détecteur : pressez le bouton Test à l'aide d'un manche d'un balai

Ne testez pas le détecteur avec une flamme (cela pourrait détériorer le détecteur et provoquer un incendie)

INTERROMPRE UNE ALERTE INTEMPESTIVE

Toutes les alertes doivent être prises au sérieux. Il se peut que les premières fumées ne soit pas visibles : En cas d'alarme, vous devez donc contrôler chaque pièce de votre habitation.
Il arrive parfois que le détecteur se déclenche suite à une fausse alerte, par exemple avec une fumée de cuisine. **Vous avez la possibilité de désactiver l'alarme durant 10 minutes en pressant le bouton Test.** Cela vous laissera le temps d'aérer la pièce. Le produit reviendra en fonctionnement normal après ce laps de temps.

N'essayez pas de retirer le détecteur du plafond.
Cet équipement est installé pour votre sécurité. Durant votre sommeil, la fumée n'a pas d'odeur.

ENTRETIEN

- **Nettoyez régulièrement** les grilles du détecteur à l'aide de chiffon humide ou un aspirateur pour retirer les poussières et les toiles d'araignées
- **Testez le bon fonctionnement** du détecteur en pressant le bouton Test au minimum une fois par mois

LE DETECTEUR EMET UNE SERIE DE « BIPS » TOUTES LES MINUTES

Le produit effectue des autotests pour vérifier l'état de la pile. Une LED rouge, située sur la face avant du détecteur, clignotera toutes les 45 secondes pour vous indiquer que le produit fonctionne correctement
Bien que votre bailleur effectue des visites de contrôle, il se peut que le produit décèle un défaut de pile et vous le signale par une série de Bips chaque minute : **Contactez votre service technique pour une intervention**

ATTENTION

- Ne peignez pas le détecteur
- Ne bouchez pas les orifices du détecteur
- Ne pulvérisez pas de parfum sur le détecteur
- En cas de travaux poussiéreux, enveloppez le détecteur dans un sac en plastique pour le protéger de la poussière.

Que faire en cas d'incendie ?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

<u>Si l'incendie se déclare chez vous :</u>
- **Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux** pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et gaz) précédant la venue des flammes.
- **Fermez la porte** de la pièce en feu et la porte d'entrée et **n'emportez rien.**
- Une fois dehors, **appelez les pompiers** en composant le **18** ou le **112** (n° unique d'urgence européen).
- **Répondez calmement** à leurs questions pour les aider à intervenir plus efficacement.

<u>Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :</u>
- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas.
- **Allez à la fenêtre** pour que les secours vous voient.
- En cas de fumée dans la pièce, **baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche** avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

<u>Si l'incendie est au-dessus :</u>
Sortez par l'issue la plus proche.

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

Détecteur de fumée

Pile Lithium scellée – Autonomie 10 ans

RadioLINK

NF

Modèle Ei605TYC Optique

- **Capteur Optique, Haute sensibilité – répond à tous les feux standards**
- **Technologie minimisant les alertes intempestives**
- **Alimentation par Pille Lithium Scellée**
- **Autonomie de la pile : supérieure à 10 ans**
- **Gros Bouton Test/Silence facile à utiliser**
- **Auto Diagnostique du bon fonctionnement**
- **Puissance de l'Alarme Sonore : min 85dB à 3m**
- **Socle de Montage Antivol**
- **Interconnexion filaire jusqu'à 12 détecteurs**
- **Interconnexion Sans Fils optionnelle** (Module EI605MTYRF)
- **Certifié NF DAAF EN 14604**
- **Garantie : 5 ans (pile exclue)**

Description du produit

Le modèle Ei605TYC est un détecteur optique de fumée utilisant le principe de diffusion de la lumière, permettant de répondre rapidement à tous les feux standards.

Le Ei605TYC est alimenté par pile Lithium 9V scellée et inaccessible d'une autonomie de 10 ans

Le Ei605TYC dispose d'une chambre optique performante avec écran anti-insectes intégré, réduisant les alertes intempestives

Le Ei605TYC s'installe facilement et est livré avec toutes les vis de fixation nécessaires. Il équipé d'un socle Antivol minimisant le vol du détecteur.

Le Ei605TYC possède un grand bouton Test/Silence, (Ø5cm) permettant un test complet de l'alarme et une interruption des fausses alarmes.

Grâce à l'ajout d'un petit module RF, le détecteur Ei605TYC peut être rapidement configuré pour communiquer en Sans Fils (RadioLink). Au maximum, 12 détecteurs de chaleur et/ou de fumée peuvent être connectés en filaire ou en Sans Fils. Les détecteurs de fumée et/ou de chaleur équipés d'un module Sans Fils (RadioLINK) peuvent être synchronisés dans un même réseau et s'avertir dès la détection d'un défaut par l'un des détecteurs du groupe.

Fonctionnement

Le détecteur de fumée active l'alarme dès la perception des premières particules de fumée. La sirène s'interrompt lorsque plus aucune particule ne se trouve dans la chambre.

Le voyant DEL rouge clignote une fois toutes les 45 secondes, indiquant que le détecteur est alimenté et qu'il a effectué un autotest automatique.

La conception de l'alarme sonore garantit au minimum 85 dB à 3 mètres.

Bouton Test/Silence - TEST : Lorsque le bouton est pressé en mode Normal, l'appareil effectue un test des composants, de la sensibilité du capteur et de l'alarme sonore / SILENCE : en cas d'alerte intempestive , l'utilisateur peut , en appuyant sur le bouton, mettre en mode silencieux le détecteur durant 10 minutes . Après cette durée, l'appareil revient automatiquement en mode de fonctionnement normal

L'alarme n'est alimentée qu'après avoir été fixée/verrouillée sur son socle de montage. Cette particularité évite le déchargement de la pile avant l'installation chez le client.

Lorsque les détecteurs de chaleur et de fumée sont équipés d'une liaison RF, ils doivent être synchronisés (apprentissage d'un code) pour éviter les interférences et interconnexions avec des systèmes voisins.

Ei Electronics®
Détection incendie + gaz

88 av. des Ternes, 75017 Paris
Tel : 01 46 94 76 50
E-mail : sales.fr@eielectronics.ie
www.eielectronics.fr

Sauf erreurs et omissions, notre politique étant axée sur le développement continu de nos produits, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de nos produits.

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

Modèle Ei605TYC Détecteur de fumée

Caractéristiques Techniques

Type de capteur	Optique, fonctionnant sur le principe de diffusion de lumière à partir de particule de fumée	**Bouton Test / Silence**	Large Bouton ∅ : 5cm / Test vérification de l'électronique, de la sensibilité du capteur et de l'alarme sonore / Silence : Mise en silence de l'alarme pendant 10 min
Type de détection	Fumée	**Température de fonctionnement**	0°C à 45°C
Alimentation	Pile Lithium scellée - 9V 2000mAh	**Humidité**	0% à 90%
Autonomie de la pile	10 ans	**Fixation**	Vis fournies pour fixation au plafond ou murale
Alarme Sonore	Piézoélectrique (diamètre 35mm) – fixée par collage et par serrage mécanique	**Socle avec Protection Antivol**	Minimise le risque de vol du détecteur ou de la pile.
Niveaux Sonore	85dB minimum à 3 mètres	**Dimensions**	∅ :12cm , H : 5cm
Alarme Visuelle	Voyant lumineux LED Rouge - Alimentation et Alarme	**Poids**	230g
Autotest	Test toutes les 45s	**Couleur**	Blanc
Interconnexion	Jusqu'à 12 détecteurs	**Garantie**	5 ans (pile exclue)
Interconnexion Filaire	Oui	**Certification**	NF DAAF EN14604 CE
Interconnexion Sans Fils RF	Option : Module Encliquetable Ei605MTYRF	**Durée de vie du détecteur**	Doit être remplacé tous les 10 ans
Minimisation des Alertes intempestives	Protection CEM , (perturbations électromagnétiques) Protection Anti-Insecte par un filet maillé inférieur à ∅ 0.8 mm		

Accessoires	Ei170RF : Module pour les Malentendants Ei428 : Boitier Relais Ei410: Télécommande Radio (porte-clés) Ei411: Commande à distance Radio-murale Ei407: Déclencheur manuel d'alarme à Radio

Solution Malentendants Ei170RF

Module Encliquetable Ei605MTYRF

Les particularités techniques du produit peuvent être modifiées sans préavis.

Ei Electronics®
Détection incendie + gaz

88 av. des Ternes, 75017 Paris
Tel : 01 46 94 76 50
E-mail : sales.fr@eielectronics.ie
www.eielectronics.fr

Sauf erreurs et omissions, notre politique étant axée sur le développement continu de nos produits, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de nos produits.

La chambre de détection optique

La largeur de la chambre optique et l'électronique assurent une haute fiabilité de détection.

Une technologie minimisant les fausses alertes : le système est protégé contre les perturbations électromagnétiques CEM pouvant émaner des appareils électriques voisins et les orifices de la chambre de détection sont recouverts d'une grille anti-insecte.

La pile lithium 10 ans

Cette innovation résout plusieurs problèmes associés aux détecteurs alimentés par pile alcaline. La batterie lithium 10 ans n'a pas besoin d'être remplacée durant toute la durée de vie du détecteur, éliminant le coût des piles et réduisant le temps de maintenance. Celle-ci est scellée dans le détecteur et n'est pas compatible avec d'autres systèmes électroniques, minimisant donc le risque d'un retrait par l'utilisateur.

Le socle de montage double protection antivol

Le socle de montage diminue le risque de retrait du détecteur par l'occupant, ainsi que de vol de la pile ou du détecteur.

Il minimise également le temps et le coût de remplacement du produit car seule la tête du détecteur est à changer.

Le bouton test & silence

Le bouton double-fonction « test & silence » permet de vérifier l'électronique, la sensibilité du capteur, l'alarme sonore, et l'état de la pile. En cas d'alerte intempestive, l'utilisateur a également la possibilité de désactiver l'alarme sonore durant 10 minutes, sans retirer la pile. Le détecteur revient en mode de fonctionnement normal après ce laps de temps.

L'alarme Sonore

Pour garantir une alarme minimale de 85dB à 3 mètres durant la durée de vie du produit, la plaque piézoélectrique est fixée sur un cône amplificateur par collage et serrage mécanique.
Les contacts sont soudés pour éviter la corrosion et les arcs électriques, plus fiable qu'une connexion par pression.

Module sans fil pour interconnexion RadioLINK

Les modules sans fil sont conçus pour être enfichés dans les détecteurs de fumée et chaleur pour une interconnexion avec d'autres détecteurs ou une connexion avec des appareils pour personnes malentendantes ou à mobilité réduite.

L'interconnexion filaire

Pour augmenter la protection, il est conseillé d'interconnecter les détecteurs de fumée et chaleur. Ainsi, si un détecteur de fumée détecte une fumée, l'ensemble des détecteurs interconnectés déclencheront leur alarme. Cela s'avère très utile pour une grande habitation ou une maison à plusieurs étages.

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

> Les solutions **adaptées**

RadioLINK

Solution pour Malentendants Ei170RF

- **Alimentation :** 230V
- **Pile de secours :** rechargeable
- **Boitier mural stroboscopique**
- **Coussin vibrant** à placer sous l'oreiller ou le matelas
- **Bouton test** pour tester le système et les détecteurs interconnectés
- **Interconnexion RadioLink** jusqu'à 12 détecteurs
- **1 entrée radio réveil**
- **2 sorties auxiliaires :** coussin ou stroboscope optionnel & bipper
- **Garantie :** 5 ans

Dès réception d'un signal d'alarme ou d'un signal de test provenant d'un détecteur de fumée/chaleur RadioLink, le tube stroboscopique clignote et le coussin vibre pour réveiller l'occupant.

Ei410
Télécommande radio
(porte-clés)

Solutions pour personnes à mobilité réduite

Pour les personnes ne pouvant accéder au bouton test/silence du détecteur, Ei Electronics a développé des télécommandes radio, offrant trois fonctions de contrôle

- **Test :** test complet de l'ensemble des détecteurs interconnectés
- **Silence :** désactivation de l'alarme durant 10 minutes
- **Localisation :** localise le détecteur à l'origine de l'alerte en interrompant les alarmes des autres détecteurs

Ei450 Interrupteur de contrôle

Label Partenaire du

ECO-VERT
GESTION D'EXTÉRIEURS

ECO-PLOMBIER
PLOMBERIE - CHAUFFAGISTE - CLIMATISATION - VMC

ECO-SÉCURITÉ
TOUTES LES SOLUTIONS POUR VOTRE SÉCURITÉ

4 IMPASSE CAPITOULS - Zone Artisanale du Vignalis - 31130 FLOURENS

Mobiles : 06 45 89 03 83 ou 06 45 89 31 59
Messagerie : contact@groupe-ecovert.com